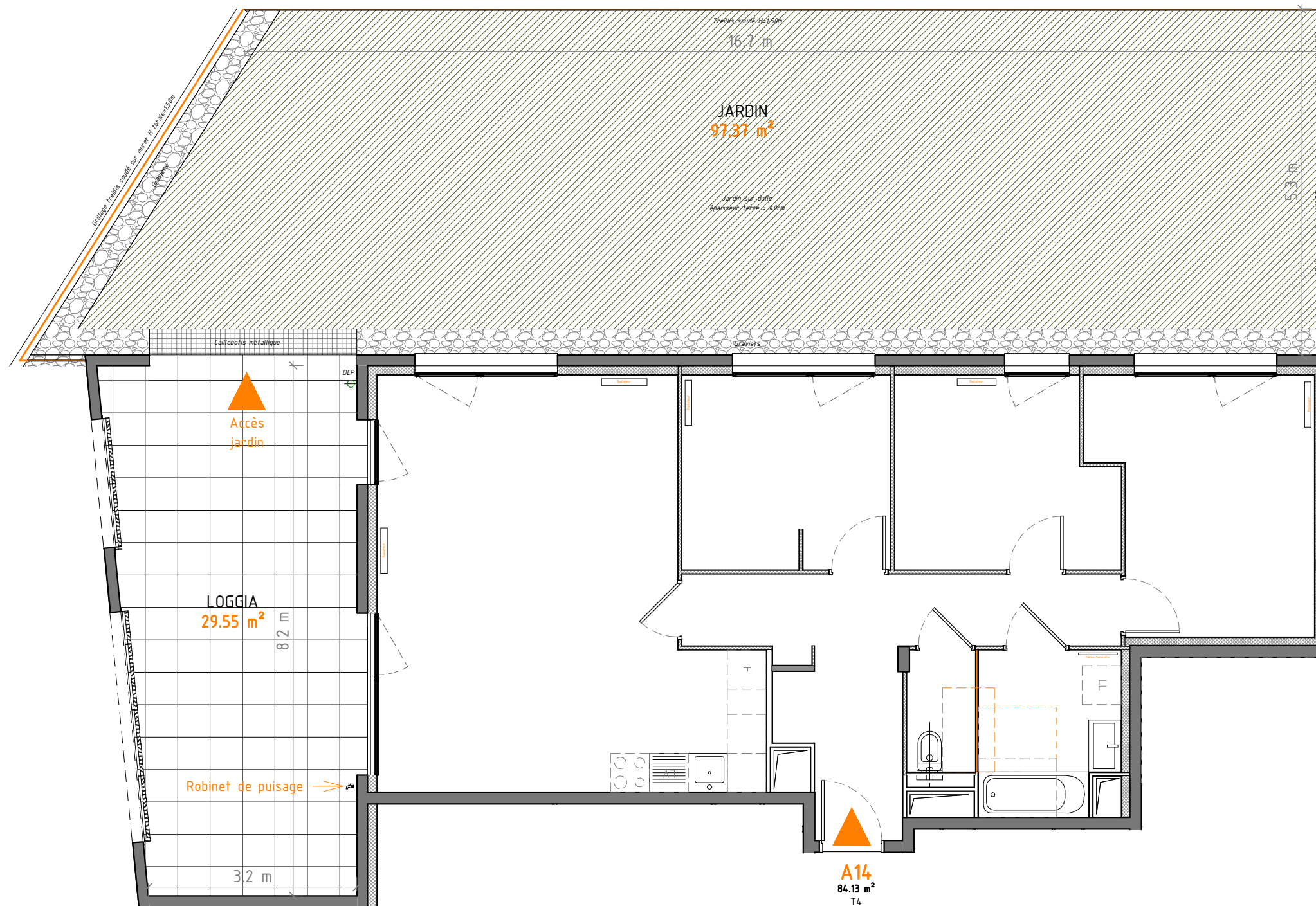


# YCONE SAINT-JUST

SAINT JUST CHALEYSSIN  
Rue Gaston Perrier



Type	Cage	N°	Etage
T4	CAGE A	A14 75	R+1



YCONE ST JUST

SCCV YCONE ST JUST  
42 Quai Rambaud  
69002 LYON cedex 02

NOTA : Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres, que l'équipement. Les surfaces indiquées sont approximatives. Les retombées, les faux plafonds, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (Art. 4,1)



Indice : 5

Date : MAI 2020

# YCONE SAINT-JUST

SAINT JUST CHALEYSSIN  
Rue Gaston Perrier



Type	Cage	N°	Etage
T4	CAGE A	A14	R+1



Entrée	4.75 m <sup>2</sup>
Salon / cuisine	32.73 m <sup>2</sup>
Chambre 1	12.60 m <sup>2</sup>
Chambre 3	9.59 m <sup>2</sup>
Chambre 2	9.54 m <sup>2</sup>
Dgt	7.63 m <sup>2</sup>
Sdb	5.32 m <sup>2</sup>
Wc	1.97 m <sup>2</sup>

**TOTAL SURFACES HABITABLES:** 84.13 m<sup>2</sup>

LOGGIA	29.55 m <sup>2</sup>
JARDIN	97.37 m <sup>2</sup>

**TOTAL SURFACES ANNEXES:** 126.93 m<sup>2</sup>

**TOTAL SURFACES PRIVATIVES:** 211.05 m<sup>2</sup>

NOTA : La surface privative est la somme des surfaces habitables et des surfaces annexes. La surface des placards est incluse dans la surface habitable des pièces attenantes.

Indice : 5

Date : MAI 2020

FN 02+VR  
220 x 180Ht

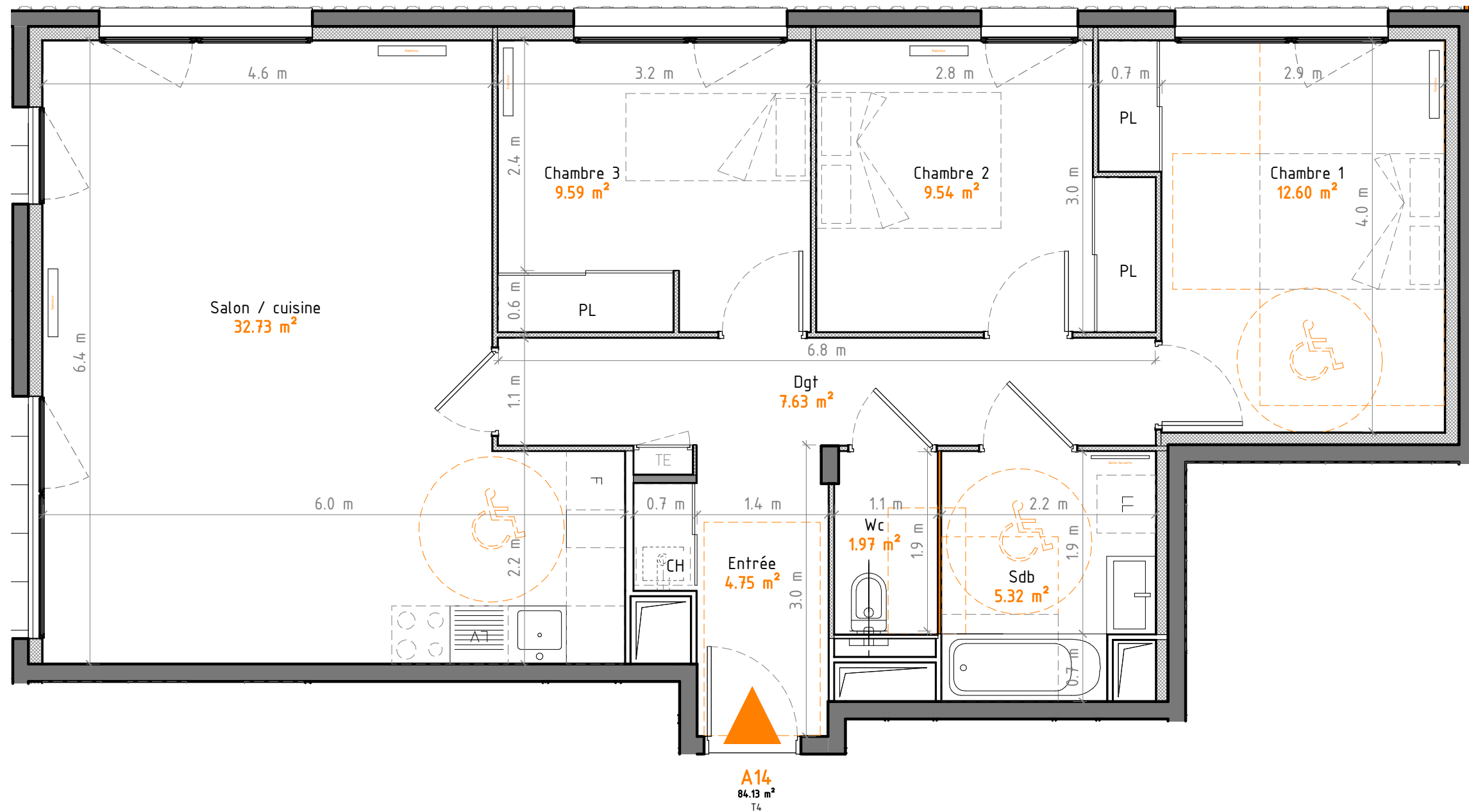
FN 02+VR  
220 x 180Ht

FN 01+VR  
100 x 180Ht

FN 02+VR  
220 x 180Ht

PF 01+VR  
100 x 205Ht

PF 02+VR  
250 x 205Ht



LEGENDE : PL : Placard  
CH : Chaudière  
TE : Tableau électrique  
LL : Linge-Linge  
LV : Lave-Vaisselle  
F : Frigo  
PF : Porte-Fenêtre  
FN : Fenêtre  
VR : Volet roulant

R/SS : Radiateur/Sèche-serviettes  
Soffite/Faux-plafond  
Cloison fusible  
Accessibilité handicapé  
Hors marché



YCONE ST JUST

SCCV YCONE ST JUST  
42 Quai Rambaud  
69002 LYON cedex 02

NOTA : Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres, que l'équipement. Les surfaces indiquées sont approximatives. Les retombées, les faux plafonds, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (Art, 4,1)

